

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 41 (1970)
Heft: 3

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 3 Mars 1970

SOMMAIRE

Dossier main-d'œuvre étrangère — L'initiative populaire contre l'emprise étrangère (« Initiative Schwarzenbach ») et ses conséquences sur l'économie suisse — La physionomie de la Foire suisse d'échantillons 1970 (11-21 avril) — Liste des exposants de Bienne et du Jura bernois — Bibliographie jurassienne

Dossier main-d'œuvre étrangère

C'est le 7 juin prochain que le peuple suisse sera appelé aux urnes pour se prononcer sur l'initiative Schwarzenbach, dite initiative contre l'emprise étrangère. La campagne ne fait que commencer, et l'on n'est pas du tout certain, à l'heure actuelle, de l'issue du scrutin, malgré les propositions de rejet des Chambres fédérales, de la plupart des partis et des organisations ouvrières et patronales. Notre but est de fournir aujourd'hui à nos lecteurs une documentation de base sur l'ensemble du problème et d'indiquer en particulier les effectifs de la main-d'œuvre étrangère dans le Jura.

Pas plus de 10 %

L'initiative Schwarzenbach, si elle était acceptée, chargerait le Conseil fédéral de veiller ce que le nombre des étrangers domiciliés dans un canton ne dépasse pas 10 % de la population suisse. Théoriquement donc, le canton de Berne ne serait pas touché par cette réduction massive, puisque c'est un des huit cantons et demi-cantons qui se situent en dessous de la limite de 10 %, avec Lucerne, Uri, Obwald, Nidwald, Fribourg, Appenzell Rhodes-Intérieures et Valais. En réalité, c'est l'économie suisse dans son ensemble qui serait frappée par l'acceptation de l'initiative Schwarzenbach, et même en disposant d'une marge de sécurité lui permettant encore d'accueillir un certain nombre d'étrangers (de 9 à 10 000, dont 6000 travailleurs environ), le canton de Berne pâtirait comme les autres régions de Suisse de la réduction massive de l'effectif des étrangers (quelque 300 000 étrangers, dont 200 000 travailleurs, devraient quitter notre pays).

Les saisonniers

A remarquer que l'initiative Schwarzenbach laisse de côté les saisonniers, mais seulement si ceux-ci ne séjournent pas plus de neuf mois sur douze en Suisse et s'ils n'amènent pas leur famille avec eux. Or on sait